RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

Déclaration d'engagement de l'ONF contre la corruption

L'Office National des Forêts est un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les principales missions consistent à gérer durablement, dans un objectif de multifonctionnalité, les forêts publiques qui relèvent du régime forestier (voir articles L 221-1 et suivants du Code forestier).

En tant qu'EPIC, l'ONF est engagé dans une démarche de prévention des conflits d'intérêt et veille au respect des règles de déontologie par l'ensemble de ses agents et de ses partenaires externes.
Il respecte la réglementation relative à la prévention de la corruption ainsi que celle relative à la transparence de la vie économique et des procédures publiques. Il a mis en place des procédures internes relatives à la lutte contre les atteintes à la probité (veille, alerte, code de bonne conduite...).

A Maisons-Alfort,

Le 18 SEP. 2023

La Directrice générale